

Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2017

Le douze septembre deux mille dix sept, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

Présents : Messieurs AVY Christian (Maire) +1pouvoir, URBANIAK Michel, HANSART Michel (adjoints), DELATTRE Albert, FRISON Fabrice, NIOT Daniel+1pouvoir
Mesdames KALOTA Ghislaine (adjointe) + 1 pouvoir, COSTA-DELOBEL Sophie, DUMONT Carole, LEFEBVRE Nathalie+1pouvoir, LORIDANT Sylvie,

Absents excusés : Mesdames DELEBECQUE Stéphanie (pouvoir Mr Avy), HANNECART Pascale (pouvoir Mr Niot), NOBECOURT Martine (pouvoir Mme Lefebvre)
Mr MEUNIER Bernard (pouvoir Mme Kalota)

Secrétaire de séance : Mr FRISON Fabrice

Convocation du 06.09.2017

Membres en exercice : 15

membres présents : 11

membres votants : 11 + 4 pouvoirs

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Rapport du Maire
- Approbation du procès verbal du 28 juin 2017
- Conseil Départemental : avis de la CIIAF lié au canal Seine Nord Europe
- Logement communal : 5 demandes
- Convention Piscine
- Taux taxe aménagement (date)
- Demande d'adhésion de la commune de Herly
- Rapport du Maire : Siaep
- Rapport du Maire : assainissement
- RIFSEEP rapport du comité technique paritaire
- Questions diverses (doivent être remise au secrétariat 48h à l'avance)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Arrêt du bus ferme du Calvaire

Le conseil donne son accord pour cet ajout.

Mr FRISON Fabrice est nommé secrétaire de séance.

- **RAPPORT DU MAIRE :**

➤ **Travaux d'été**

- Mr Fabien BOULANGER est intervenu en renfort de personnel pendant l'été, il a donné entière satisfaction et les employés l'ont bien apprécié. Il a terminé le 31 août.

- Des dalles du plancher dans les classes ont été refixées par un collage, ces dalles représentent un danger lorsqu'elles se décollent, pouvant occasionner une chute. Les sols doivent être revus prochainement.

- Comme chacun sait, les produits phyto ne sont plus autorisés, des essais de produits autorisés ne donnent pas satisfaction, la méthode par brûlage a occasionné deux accidents sur des portes de riverains, il ne reste que la méthode manuelle par la binette mais cela demande beaucoup trop de temps et augmente notre main d'œuvre. Cela ne concerne pas seulement la commune, mais

aussi l'ensemble des voisins, des messages ont d'ailleurs été adressés aux administrés dans certaines communes rappelant que l'entretien des trottoirs revenait aux riverains, fil d'eau compris.

- Des modifications ont été réalisées dans les classes maternelles, certains tableaux ont été déplacés à la demande des enseignants, les portes manteaux pour les enfants sont arrivés début septembre, ils seront posés demain.

- Le photocopieur de l'école a été remplacé par la société en charge de l'entretien, ce copieur a été mis en réseau avec un code attribué à chaque enseignant dans le but de contrôler le coût de chaque classe.

➤ **Travaux salle Jourdel**

- Les travaux n'avancent pas vite, Mr le Maire a relancé à plusieurs reprises l'entrepreneur, ce dernier a assuré avoir terminé fin septembre, le plombier a le matériel mais ne peut le poser tant que la dalle et l'habillage du mur ne soient faits.

- Une demande de chiffrage des travaux d'électricité va être faite à l'entreprise Seine, y compris le raccordement des nouveaux volets et la remise en sécurité du tableau de distribution de l'entrée.

- Ce dossier bloque les demandes de subvention venant du Conseil Départemental, un dossier global des travaux devait être fait, il faut donc que tout soit terminé.

➤ **Voiries**

- Du bitume à froid a été acheté et sera mis en place par les employés communaux principalement sur Canisy car des trous se forment de plus en plus dans la grande rue.

La Com des Com vient de faire parvenir un questionnaire sur l'inventaire des voiries, longueur et état, ainsi que sur les projets de la commune d'ici les 3 prochaines années. La grande rue et le S de Canisy sont une des priorités ainsi que la rue St Médard fortement touchée également. Ce sera les prochains travaux de voirie à réaliser, sans parler des bordures rue du Craon qui sont actés et prévus prochainement, l'annonce des suppressions et même diminution des aides DETR ont fait retarder les travaux.

➤ **Aménagement de l'atelier**

- Les employés d'ADI Somme ont continué la mise en place des fermes et la pose de la charpente, il reste la mise en place de la couverture, les tôles ont été commandées chez Gédimat et il a été vu avec le responsable du chantier d'insertion pour qu'ils viennent terminer cette réalisation.

Les employés communaux utilisent déjà l'espace pour le rangement des différents matériels. Une pompe à carburant avec un volucompteur a été achetée pour sécuriser le tirage du fuel à partir de la cuve de stockage.

➤ **Contrôle des services de l'Asmi**

- C'est la première fois que la commune a ce genre de contrôle, il est rattaché au service de la médecine du travail et le contrôle portait sur le personnel, sa façon de travailler, où, avec quel produit etc... la visite des locaux de stockage et de travail, le personnel a été questionné, il est à préciser que les ateliers étaient en parfait état de propreté et de rangement, les produits phytosanitaires restant dans les armoires dédiées, un contrôle de fiches de sécurité concernant les produits utilisés, un bidon a été signalé n'ayant plus d'étiquetage, cela nécessitera une recherche auprès du fournisseur.

- Le résultat est que de nouvelles fiches sur la sécurité en entreprise seront à remplir et une formation des employés en secourisme d'entreprise (SST) sera à prévoir.

➤ **Problèmes de voisinage**

Ces problèmes sont toujours à l'ordre du jour, que ce soit des problèmes de personne, de feu, de volatils et dernièrement, dans le secteur de Canisy, une embrouille entre voisin sur un fond d'élevage de volaille trop important et soit disant des propos diffamatoires, des mots qui ont fait

déplacer la gendarmerie, ce qui a créé une grosse frayeur à cette dame. Une plainte avait été déposée mais non recevable par la gendarmerie.

➤ **Casseurs du week-end**

Une nouvelle fois des casseurs ont fracturé 4 véhicules lors de la réservation de la salle des fêtes le 26 août dernier, cela fait la 3^{ème} fois que cela arrive. Sur les caméras, on distingue de l'autre côté de la route, le véhicule qui dépose les deux casseurs, il s'agit d'une mégane grise, ces photos ont été transmises à la gendarmerie. Les sacs dérobés ont été retrouvés du côté de Nesle. Le dernier locataire de la salle a été prévenu et avait laissé le gros phare allumé, cela n'a pas empêché les voleurs de briser les vitres et prendre ce qu'il y avait dans les véhicules.

➤ **Enquête publique**

Deux enquêtes sont en cours, l'une pour la modification simplifiée du PLU concernant la suppression de l'espace réservé ruelle du jeu d'arc, ce dossier est pris en charge par la Com des Com, jusqu'à ce jour aucune remarque n'a été soulevée au bureau d'urbanisme de la CCES, ni à la Mairie. L'autre enquête vient de débuter le 11 septembre, beaucoup plus importante celle-ci, car cela concerne la mise en place du SCoT Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Santerre Haute Somme, schéma qui apporte beaucoup de restrictions pour les constructions dans le milieu rural, il va donc y avoir sûrement beaucoup de remarques.

➤ **Absence pour maladie**

Un employé communal est en absence maladie, il a été fait recours à un emploi de remplacement pour le travail en cours en la personne de Mr Boulanger, disponible et ayant déjà travaillé dans en équipe, beaucoup de taille en ce moment.

Ordre du jour

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 JUIN 2017**

Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- **AVIS DE LA CIIAF CANAL SEINE NORD EUROPE**

La commune a reçu un rapport de la Commission Intercommunale et Interdépartementale de l'Aménagement Foncier lié aux travaux du Canal Seine Nord Europe. Cette commission demande l'avis de la commune sur le mode d'aménagement et de périmètre lié à la construction de ce canal et de prendre connaissance des procès verbaux du 20 juin 2012 décidant la mise à l'enquête publique et celui du 4 avril 2017 validant le périmètre.

Les propriétaires terriens de la commune ont inclus toutes leurs terres dans le périmètre.

Mr le Maire demande la décision du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
9+2 pouvoirs	0	2+2pouvoirs

A la majorité, les membres du Conseil émettent un avis favorable sur le mode d'aménagement foncier dans le périmètre proposé.

- **ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

Le logement ruelle du Jeu d'arc, se libère, type F1, 1 cuisine, 1salle, 2chambres, 1 salle de bain, cave et grenier. Montant du loyer actuel : 453 €

5 demandes sont parvenues à la Mairie :

1- DUPONT Frédéric, auto entrepreneur, en couple avec 2 enfants, 1 garçon et 1 fille

2- BODART Harmony rue de l'espérance à Hombleux contrat intérim à MGI Nesle

- 3- BOULANGER Fabien seul rue du calvaire à Hombleux
4- PETIT Flora à Brie en CDI à la boulangerie de Hombleux.
5- GRONIER Séverine à Ham

Mr le Maire propose un vote à bulletin secret :

DUPONT Frédéric = 5
PETIT Flora = 4
BODART Harmony = 0
BOULANGER Fabien = 0
GRONIER Séverine = 0
Bulletins nuls = 6

A la majorité, les membres du Conseil décident de louer le logement à Mr DUPONT.

- CONVENTION PISCINE

Aquari'Ham, centre aquatique de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme a adressé à la commune la convention pour l'accueil des scolaires de l'année 2017-2018. Cela concerne les élèves du CE2 au CM2 pour la 4^{ème} période, soit du 12 février au 6 avril 2018, le mardi et le jeudi de 14h à 14h40, ce qui fait 12 créneaux nécessitant 2 éducateurs pour un montant total de 960 €. Coût diminué de moitié par rapport à 2016-2017 (1920€). Résultat de la fusion des deux communautés.

Mr le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

Pour	Contre	Abstention
11+ 4 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à signer la convention.

- TAXE D'AMÉNAGEMENT

Cette taxe a été mise en place au taux de 3%, ce taux peut être revu à la baisse ou à la hausse, quand elle a été mise en application, une date a été notée dans la délibération (n°2011-08-46), ce qui n'est pas gênant mais elle doit être revue car elle est dépassée, la validité allait jusqu'au 31 décembre 2014. Après contact avec les services de la sous-préfecture, il n'est pas nécessaire d'en mettre une. Mr le Maire demande si le Conseil veut modifier le taux de 3% sachant que l'Etat se désengage de plus en plus dans les financements et cette taxe sert pour les travaux sur la commune.

Pour	Contre	Abstention
11+ 4 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de maintenir cette taxe d'aménagement au taux de 3% sans fixation de date de validité.

- DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE HERLY

La commune de Herly située près de Nesle a déposé une demande de rattachement à la Communauté de Commune de l'Est de la Somme. Il est demandé l'accord de la commune pour ou contre ce rattachement.

Pour	Contre	Abstention
11+ 4 pouvoirs	0	0

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent le rattachement de la commune de Herly à la CCES.

- RAPPORT DU MAIRE : SIAEP

Ce rapport qui a été présenté par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, doit être mis à la connaissance du Conseil Municipal. Il relate les coûts de fonctionnement avec aussi les modifications apportées à notre réseau d'eau potable.

Mr le Maire présente le rapport aux membres du Conseil.

- RAPPORT DU MAIRE : ASSAINISSEMENT

Comme le rapport précédent, ce rapport établi par le gestionnaire de notre DSP d'assainissement doit être présenté, pareillement, il relate les coûts de fonctionnement et aussi les modifications du réseau et le nombre d'interventions curatives.

30949 m3 sont rejetés pour 459 branchements.

Mr le Maire présente le rapport aux membres du Conseil.

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2018, la CCES prendra la compétence de l'assainissement.

- RIFSEEP : RAPPORT DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

Un petit rappel sur ce qui a été débattu dans ce conseil lors de la dernière réunion. Suite au débat, la Mairie a envoyé la proposition au comité technique paritaire pour avoir leur avis, celui-ci a rappelé comprenant que ce mode de régime indemnitaire était déjà en place, il a été répondu que non mais que leur avis sur la bonne rédaction pour la mise en place en 2018 était attendu.

La réunion de la commission a eu lieu le 5 septembre, mais aucune réponse n'est parvenue au secrétariat, ce sujet sera donc remis à une prochaine réunion.

- ARRÊT DU CAR SCOLAIRE A LA FERME DU CALVAIRE

Suite à la demande d'un riverain pour le transport vers le lycée de Péronne, le responsable du transport est venu pour trouver une solution à cette demande.

Pour l'aller, il est possible de s'arrêter, même si cet arrêt n'est pas réglementaire mais considéré comme arrêt de complaisance. Il sert déjà pour les primaires et les collégiens, le circuit passant par la gare sera modifié pour passer le carrefour de Canisy puis direction Voyennes.

Pour le retour, c'est plus compliqué, il a été envisagé de permettre un arrêt rue du cimetière dans la descente derrière les habitations, pour cela, il est nécessaire de faire une plateforme en cailloux le long du mur d'habitation mais il faut que l'arrêt soit visible de la route et voir pour mettre un éclairage.

Un membre du Conseil souligne le fait que les eaux usées de ces habitations coulent sur cette route.

- QUESTIONS DIVERSES

Les travaux de la salle Jourdel sont commencés depuis plusieurs mois, les matériaux sont stockés sur la moitié de la cour.

L'installation de bennes à déchets verts dans la commune a été refusée par la Com des Com. Seules les communes éloignées des déchetteries disposent d'un créneau de pose de benne dans l'année.

L'installation de composteurs a été refusée aussi, car ceux-ci amènent des rats.

119 élèves ont fait leur rentrée des classes cette année.

La porte côté salle des sports dans la rue du jeu d'arc a été scellée pour éviter les intrusions.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h00.